

Avenant

Convention de Conseil et de Formation

N°: 26315

« Gestion du temps »

Nom du projet :Formation Gestion du temps

ENTRE

Ci-après dénommé le client :

AXA – Agence DUGAS Fabien 1 Bis Rue Emile Fassin 13200 ARLES

Représenté par : NOM : DUGAS PRENOM : Fabien

ET

Ci-après dénommé le conseil :

A&B Consulting Eurl au capital de 5000 € Siège: 140 chemin des cèdres 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE Formateur identifié à la préfecture de région sous le n° 9384 03105 84

Représentée par le consultant : Bertrand GUERIN

Nous vous remercions de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder et vous confirmons par les présentes les conditions particulières de la convention que vous nous confiez, après avoir pris connaissance de nos conditions générales de collaboration.

Les présentes conditions entrent dans le cadre des dispositions du livre IX du Code du travail relatif à la formation professionnelle continue, notamment des articles L. 920.1-L920.2, ainsi que dans le cadre de l'article R.956 du Code du Travail et de la circulaire d'application du

Article 1er : Objet de la convention

Premier Ministre du 04/09/1972 parue dans le journal Officiel du 20/09/1972.

L'organisme A&B Consulting organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage : Gestion du temps
- Objectifs : Acquérir une méthode et des techniques pour gérer ses priorités individuelles et collectives (annexe 1)
- Type d'action de formation (au sens de l'article L 6313-1 du Code du travail) : Perfectionnement/reconversion

- Dates: 20 et 29 Octobre 2015

- Durée : 14 heures

- Lieu: Centre d'affaires Espace Vernet Avignon

La présente convention est conclue à titre : Annuel

Elle démarre en...28/09/15.....pour prendre fin en27/09/16.

Article 2 : Effectif formé

L'organisme A&B Consulting accueillera Viviane Pecout

Article 3 : Dispositions financières et modalités de règlement

Nos honoraires sont fixés à la somme de 700,00 Euros toutes taxes comprises.

La facturation et le règlement s'effectuent en 1opération(s)

Ils sont susceptibles de révision ainsi qu'il est prévu ci-après.

Règlement : Par OPCABAIA dans le cadre d'une subrogation de paiement.

Descriptif	Montant €HT	Montant €TTC	Date de facturation	Date de règlement
Gestion du temps				
Animation	583,33	700,00	29/10/15	29/11/15
Matériel pédagogique				

Article 4 : Conditions de révision

Si en cours d'exécution de la mission telle que déterminée dans les conditions particulières, les travaux à exécuter par le conseil étaient amenés à changer, les parties s'engagent à renégocier l'assiette de calcul des honoraires d'un commun accord.

	_
Le client	
Ze chene	
A&B Consulting	
(1) Précéder la signature de la mention manuscr	crite « lu et approuvé » étant entendu que le non retour du

document vaudra acceptation des dites conditions si le client ordonne le commencement d'exécution avant.

ANNEXES A LA CONVENTION

Annexe 1 : Programme